SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 706 **22 mars 2013**

SOMMAIRE

AAAA (Agence Andersen & Associés) S.A. 33873
AGO Trans Sàrl 33880
Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S. 33879
Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 33879
Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S. 33882
A-Style S.A. 33869
BRE/Europe 6Q S.à r.l. 33883
d'Amico International Shipping S.A. 33865
d'Amico International Shipping S.A. 33867
Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l. 33885
Immo Cruciani-Felten Sàrl 33862
Immo Cruciani-Ferron 33862
Prospera Senectute Fund Sicav-SIF 33842
Quick Rent S.à.r.l. 33852
Ravenswood Luxembourg Sàrl 33852
RCW Investments S.à r.l. 33852
REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial 33851
REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial 33852
Retondo S.A. 33861
Rewa Lux S.à r.l. 33861
Russel S.A. 33861
RWZ Lux GmbH 33861
Sagis Gallica S.A. 33873
Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l. 33862
Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA 33862
Samsonite International S.A. 33873
Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l. 33877
Sculptor Sparrow Investments S.à r.l. 33864
Sculptor Sparrow Investments S.à r.l. 33864
Secur Media S.à r.l. 33877
Sepagest S.à r.l. 33884
Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l. 33867
Siavpar 33884
SIIF ENR S.A 33885
SIIF ENR S.àr.l. 33885
SI S.A. 33884
Skype S.à r.l. 33867
SMGS2 33888
Sol Melia Luxembourg S.à r.l. 33869
Sound and Video Supply S.A. 33888
Sovefra S.A. 33888
Standing Rock S.A. SPF 33888
Strategic Credit Funding II S.à r.l. 33869
WOFE Graphite Luxembourg 33842
Xieon Networks Venture S.à r.l. 33853
Ysope S.A. 33877

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.553.

—

Extrait de la lettre de résignation du 31 janvier 2013:

A démissioné du Conseil d'Administration avec effet au 31 janvier 2013:

- M. Thierry Triboulot, Membre du conseil d'administration, 127 rue Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour Prospera Senectute Fund Sicav - SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Guillaume ANDRE / Benjamin WACKER

Director / Associate Director

Référence de publication: 2013023113/17.

(130027912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

WOFE Graphite Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.837.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tantalus Holding GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) formed and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at Eichwaldstr. 20, 63589 Linsengericht, Germany and registered under the Trade Register of Hanau under number HRB 93649,

hereby represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 17 December 2012.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Objects, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "WOFE Graphite Luxembourg" (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The director or, where there should be two or more directors, the board of directors is authorized to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the director or, should there be two or more directors, by the board of directors.

The Company may establish offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or undertakings, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may especially, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to acquire holdings in companies or undertakings by money contribution, property transfer, merger or in any other admitted form whatsoever;

- to establish companies or undertakings;

- to borrow under any forms and legally admitted terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds;

- to engage in or participate in any financing and loan or security granting for itself or for companies or undertakings in which it holds a direct or indirect participation or for companies of the group to which it belongs;

- to grant credit facilities in any form whatsoever to companies or undertakings in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company;

- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or undertakings in which it directly or indirectly has a holding, which form part of the same group of companies as the Company, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all legally permitted commercial or financial transactions, including all transactions relating to real estate or moveable property,

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to distributions. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and therefore only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of Shares. If the Company only has one sole shareholder, the shares of the sole shareholder are freely transferable.

If the Company has two or more shareholders, its shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Share transfers are only valid vis-à-vis the Company or third parties after having been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code (code civil).

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one director. If more than one director is to be appointed, the directors will form a board of directors mandatorily divided into two categories of directors respectively denominated "Category A Director" and "Category B Director".

Directors do not need to be shareholders of the Company. In the case where there is only one director, this sole director has all the powers of the board of directors.

In the case where there are more than one director, each director shall be appointed and designated as either a Category A Director or Category B Director. His/her remuneration shall be determined, by resolution of the general

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the directors can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director (category A and B).

Where there are two or more directors, their decisions are taken during board meetings.

The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote for his/her appointment. The chairman shall preside over all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose by the other present directors. It may appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency or special urgency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the date, time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at dates, times and places specified in a resolution previously adopted by the board of directors.

Any director may be represented at any meeting of directors by another director by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, the other director as his/her proxy.

A director may represent more than one director.

The directors may participate in a board of directors' meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the directors shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Category A Director and one Category B Director.

Participation in a meeting by the aforementioned means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Decisions of the board of directors are adopted by a majority of the directors participating in the meeting or duly represented thereto provided that at least one Category A Director and one Category B Director approved the resolutions.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or one Category A Director and one Category B Director. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Category A Director and one Category B Director.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a directors' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the Directors. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or of the sole director (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole director, or, where there are two or more directors, the board of directors, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, where there are two or more directors, by the joint signature of a Category A Director and a Category B Director.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of a Director. The board of directors or the sole director (as the case may be), may on a case by case basis sub-delegate its/his/her powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents who do not need to be shareholders or directors of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The board of directors, or the sole director (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of any agent, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

Art. 15. Remuneration of directors. The remuneration of any director that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first directors will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the Director. The directors do not by reason of their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable legal provisions.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholders. The sole shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

A shareholder may procure his/her/its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who does not need to be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with a written draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts instead of a general meeting shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25).

Chapter V. Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the director or, where there are two or more directors, the board of directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, especially the balance sheet and the profit and loss account, at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The net profits of the Company are represented by its gross profits stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses. Five per cent (5%) of the annual net profits of the Company are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his/her/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. Winding-up - Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, legal incapacity, insolvency or any comparable incidence of the sole shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If the Company has only one shareholder, this sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it, provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provisions

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash by Tantalus Holding GmbH, as aforesaid.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the signing notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and exercising the powers devolved upon the meeting of the shareholders, passed the following resolutions:

(1) The following is appointed as Category A Director for an undetermined period:

- Mr. Georg Raab, born on 8 June 1957, with professional address at Eichwaldstr. 20, 63589, Linsengericht, Germany.

(2) The following persons are appointed as Category B Director for an undetermined period:

- Frank Werner Pletsch, born on 15 July 1974, with professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mark Bernhard Gorholt, born on 26 November 1980, with professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Urszula Przybyslawska, born on 27 January 1972, with professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

(3) The Company shall have its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever that shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorgehenden Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am fünfzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzugtum Luxemburg.

ist erschienen:

Tantalus Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und wirksam bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Eichwaldstr. 20, 63589 Linsengericht, Deutschland und im Handelsregister von Hanau eingetragen unter der Nummer HRB 93649,

hier vertreten durch Marie-Eve Delpech, mit Geschäftsadresse in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen, am 17. Dezember 2012 erteilten Vollmacht.

Die vorbezeichnete Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar ne varietur errichtet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorstehend erklärt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die nachfolgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die hiermit errichtet wird, zu beurkunden:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Kapitel 1. Form, Name, Gesellschaftssitz, Gesellschaftszwecke, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "WOFE Graphite Luxembourg" (nachfolgende die "Gesellschaft") errichtet, die den für eine solche Gesellschaftsform geltenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Form (nachfolgend das "Gesetz") sowie dieser Satzung (nachfolgend die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft wird in Luxemburg Stadt errichtet. Der Geschäftsführer oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, die Geschäftsführung ist ermächtigt, den Sitz der Gesellschaft an eine andere Adresse innerhalb der Stadt Luxemburg zu verlegen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Mehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollte aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder sozialen Gründen eine Situation eintreten oder für unmittelbar bevorstehend erachtet werden, die den üblichen Geschäftsgang der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis sich die Situation normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die vorübergehende Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführer, oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, von der Geschäftsführung getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen in jedweder Form an bestehenden oder zu gründenden in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen.

Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Tätigkeiten im In- oder Ausland ausüben:

- den Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen durch Geldeinlage, Übertragung von Vermögensgegenständen, Verschmelzung oder auf jede andere zulässige Art und Weise;

- die Gründung von Gesellschaften oder Unternehmen;

- die Kreditaufnahme jeglicher Art unter allen rechtlich zulässigen Bedingungen, und insbesondere die Ausgabe von Schuldtiteln jeglicher Art;

- den Abschluss oder die Beteiligung an Finanzierungen oder die Einräumung von Sicherheiten für eigene Zwecke oder zugunsten von Gesellschaften oder Unternehmen, an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;

- die Kreditgewährung in jedweder Form an Gesellschaften oder Unternehmen, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind;

- Studien durchführen und technische, rechtliche, buchhalterische, finanzielle, kommerzielle und administrative oder geschäftsführungsbezogene Unterstützungsleistungen für Rechnung der Gesellschaften oder Unternehmen, in denen sie direkt oder indirekt Beteiligungen hält, die Teil der Unternehmensgruppe der Gesellschaft sind oder für Rechnung Dritter.

Allgemeiner kann die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszwecks alle rechtlich zulässigen kommerziellen oder finanziellen Transaktionen durchführen, einschließlich aller auf Immobilien oder bewegliches Vermögen bezogenen Transaktionen.

Es versteht sich jedoch, dass die Gesellschaft keine Transaktionen tätigt, die dazu führen, dass ihre Tätigkeit als im Bereich des Finanzsektors regulierte Tätigkeit angesehen wird

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Stammkapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital. Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt und besteht aus zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Gesellschaftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Das Stammkapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingesellschafters (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung in der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 7. Rechte der Gesellschafter auf Ausschüttungen. Jeder Geschäftsanteil gewährt seinen Inhaber im Verhältnis des Geschäftsanteils zur Anzahl aller ausgegebenen Geschäftsanteile, Beteiligung am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. Unteilbarkeit der Geschäftsanteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Geschäftsanteil nur ein Eigentümer zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bevollmächtigen.

Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens dieses Alleingesellschafters gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragbar.

Existieren mehrere Gesellschafter, sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft nur unter Gesellschaftern frei übertragbar. An Nichtgesellschafter können sie unter Lebenden nur übertragen werden, wenn die anderen Gesellschafter einer solche Übertragung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Im Todesfall können die Geschäftsanteile eines verstorbenen Gesellschafters nur mit der in einer Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals erteilten Zustimmung auf einen neuen Gesellschafter übertragen werden. Ein solcher Gesellschafterbeschluss ist nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile auf Eltern, Abkömmlinge oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (code civil) angezeigt wurde oder ihre Zustimmung erhalten hat.

Art. 10. Rückerwerb von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist im Rahmen der Regelungen des Gesetzes befugt, eigene Geschäftsanteile zurück zu erwerben.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens einem Geschäftsführer geführt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden die Geschäftsführer die Geschäftsführung, die zwingend in zwei Kategorien von Geschäftsführern, bezeichnet als "Geschäftsführer der Kategorie A" und "Geschäftsführer der Kategorie B", aufgeteilt ist.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser eine Geschäftsführer sämtliche Befugnisse der Geschäftsführung.

Bei mehreren Geschäftsführern wird jeder Geschäftsführer entweder als Geschäftsführer der Kategorie A oder als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt und bezeichnet. Ihre Vergütung wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt. Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellet, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Geschäftsführungssitzungen.

Die Geschäftsführung wählt aus der Mitte ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmengleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen der Geschäftsführung. In Abwesenheit des Vorsitzenden hat ein anwesender und zu diesem Zwecke von den anderen anwesenden Geschäftsführern bestimmter Geschäftsführer den Vorsitz. Die Geschäftsführung kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen oder andere von der Geschäftsführung näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Die Geschäftsführung trifft sich auf Einladung eines Geschäftsführers.

Einladungen zu Geschäftsführungssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens drei (3) Tage vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vor Geschäftsführung gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Geschäftsführungssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Die Geschäftsführer können an Geschäftsführungssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit zu hören, teilnehmen, vorausgesetzt dass die Mehrheit der Geschäftsführer der Sitzung nicht physisch aus derselben ausländischen Jurisdiktion beiwohnt.

Die Geschäftsführung ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, darunter mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B.

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen, vorausgesetzt dass mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B den Beschlüssen zugestimmt haben.

Die Beratungen der Geschäftsführung werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von einem Geschäftsführer der Kategorie A gemeinsam mit einem Geschäftsführer der Kategorie B zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Geschäftsführungssitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) dem Alleingesellschafter vorbehalten sind, stehen der Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) dem Einzelgeschäftsführer zu.

Gegenüber Dritten hat der Einzelgeschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung die Befugnis, in jeglicher Hinsicht im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft in Einklang stehen, vorausgesetzt, dass die Vorschriften dieser Satzung eingehalten werden.

Art. 13. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

Art. 14. Unterbevollmächtigung und Stellvertretung eines Geschäftsführers. Die Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer können einzelfallbezogen für bestimmte, eingegrenzte Angelegenheiten Untervollmachten an einen oder mehrere Stellvertreter erteilen, die keine Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer wird die Befugnisse, Pflichten und (gegebenenfalls) Vergütung seiner Stellvertreter, die Dauer der Stellvertretung sowie ihre anderen relevanten Voraussetzungen festlegen.

Art. 15. Vergütung der Geschäftsführer. Die Vergütung von Geschäftsführern, die zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich zu oder als Ersatz für die Gründungsgeschäftsführer bestellt werden, wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) den Alleingesellschafter festgesetzt.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt dass solche Verbindlichkeiten in Einklang mit den Bestimmungen dieser Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlungen

Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung zustehen.

Falls es mehrere Gesellschafter gibt, kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er hält, an Gemeinschaftsentscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über der Anzahl seiner Geschäftsanteile entsprechende Stimmrechte.

Ein Gesellschafter kann eine anderen Person, die kein Gesellschafter sein muss (oder, falls der Gesellschafter eine juristische Person ist, ihr gesetzlicher oder ihre gesetzlichen Vertreter), bevollmächtigen ihn bei Gesellschafterversammlungen zu vertreten, vorausgesetzt, dass die Vollmacht schriftlich erteilt wird, wobei sie per Fax, Email, Telegramm, Telex oder jedem anderen angemessenen schriftlichen Kommunikationsmittel übermittelt werden kann.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Gesellschafterbeschlüsse sind wirksam getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes, einer Mehrheit der Gesellschafter, die gemeinsam mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten.

Gesellschafterbeschlüsse können unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt auf einer Gesellschafterversammlung, schriftlich durch alle Gesellschafter gefasst werden. In einem solchen Fall wird jedem Gesellschafter ein schriftlicher Entwurf der Beschlüsse übersandt, die dieser dann unterzeichnet. In dieser Form gefasste schriftliche Beschlüsse in einem oder mehreren Dokumenten haben dieselbe Wirksamkeit wie auf einer Gesellschafterversammlung gefasste Beschlüsse.

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beinhaltet die Möglichkeit der schriftlichen Beschlussfassung, sofern die Gesamtzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

Kapital V. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft vorbereitet und der Geschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung nimmt eine Inventarisierung vor, welche die Angabe der Werte des Vermögens und der Höhe der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die Bilanzerstellung und die Erstellung der Gewinn- und Verlustrechnung umfasst.

Jeder Gesellschafter kann die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft, die vorgenannte Inventarisierung, insbesondere die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Gewinnverwendung und -verteilung. Der Nettogewinn der Gesellschaft ergibt sich aus dem im Jahresabschluss festgestellte Bruttogewinn abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Restbetrag des Nettogewinns kann frei an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet verteilt werden.

Ungeachtet der vorstehenden Regelung kann der Einzelgeschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung auf der Basis einer von der Geschäftsführung oder gegebenenfalls dem Einzelgeschäftsführer vorbereiteten Rechnungslegung, aus der hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, entscheiden, vor Ende des laufenden Geschäftsjahrs Zwischendividenden zu zahlen, wobei Voraussetzung ist, dass der zu verteilende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs erzielten Gewinne, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Reserven, und verringert um die vorgetragenen Verluste und Beträge, die der Rücklage im Einklang mit dem Gesetz oder der Satzung zuzuführen sind, nicht übersteigen darf.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösungsgründe. Die Gesellschaft wird bei Tod, Geschäftsunfähigkeit oder Konkurs eines Gesellschafters oder einem vergleichbaren Ereignis nicht aufgelöst. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheit aufgelöst werden.

Falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann der Alleingesellschafter entscheiden, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, wenn alle Vermögenswerte der Gesellschaft, bekannt oder unbekannt, auf diesen Alleingesellschafter übertragen werden.

Art. 21 Liquidation. Nach Auflösung der Gesellschaft, wird ihre Liquidation durch einen oder mehrere von den Gesellschaftern bestellte Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; ihre Befugnisse und Vergütung werden durch die Gesellschafter festgelegt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 22. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsregelungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Errichtung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von der Tantalus Holding GmbH vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert EUR (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Beschluss des einzigen Gesellschafters

Unmittelbar nach der Errichtung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

(1) Die nachfolgende Person wird für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie A bestellt:

- Herr Georg Raab, geboren am 8. Juni 1957 mit Geschäftsadresse in Eichwaldstr. 20, 63589 Linsengericht, Deutschland.

(2) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer der Kategorie B bestellt:

- Frank Werner Pletsch, geboren am 15. Juli 1974, mit Geschäftsadresse in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

- Mark Bernhard Gorholt, geboren am 26. November 1980, mit Geschäftsadresse in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

- Urszula Przybyslawska, geboren am 27. Januar 1972, mit Geschäftsadresse in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(3) Die Gesellschaft soll ihren Gesellschaftssitz in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg haben.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200,00) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Wunsch derselben erschienenen Partei soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die deutsche Version maßgebend sein.

WORÜBER, Urkunde aufgenommen am zu Beginn der Urkunde genannten Tag

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2013. LAC/2013/3588. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013018365/510.

(130021210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A., Société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013023120/16.

(130027720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Quick Rent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6488 Echternach, 13, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 93.579.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2013. Signature.

Référence de publication: 2013023115/10.

(130027864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Ravenswood Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.530.

—

EXTRAIT

La nouvelle adresse de l'associé Ravenswood Limited est désormais la suivante:

259, St Paul Street, Valletta, VLT 1213, Malte

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2013.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013023118/14.

(130027411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013023119/11.

(130027711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.

Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013023121/16.

(130027849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Xieon Networks Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.832.

—

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN

ON THE TWENTY-Fifth DAY OF THE MONTH OF JANUARY

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Luxembourg.

There appeared:

Diamond Holding Vehicle LLC, with registered office at 615 South DuPont Highway, Country of Kent, City of Dover, Delaware 19901, United States of America,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 23 January 2013, which shall be registered together with the present deed. The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company which will be named Xieon Networks Venture S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Xieon Networks Venture S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand Euro (€ 14,000) divided into fourteen thousand (14.000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to the entire share capital of the Company. All the shares issued have been entirely paid up by the contribution in kind by the appearing party to the Company of the seventeen thousand (17,000) shares it holds in Xieon Networks Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary which occurred early today, with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind is valued based on interim financial statements dated 25 January 2013, prepared by the board of managers of Xieon Networks Acquisition S.à r.l. at an amount of nineteen thousand, nine hundred fifty-nine Euro, eighty-seven cents (€ 19.959,87) being equal to the net equity value of Xieon Networks Acquisition S.à r.l. following its incorporation which occurred earlier on the date hereof by deed of the undersigning notary. The appearing party has confirmed that it believes that the Contribution in Kind is at least equal to the value of the shares to be issued by the Company in consideration therefore.

Proof of the Contribution in Kind and the payment of the subscription price of nineteen thousand, nine hundred fifty-nine Euro, eighty-seven cents (€ 19.959,87) by such Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Out of the amount of the Contribution in Kind, an amount of fourteen thousand Euro (€ 14.000) is allocated to the share capital of the Company, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 1315 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Robb Warwick, born on 14 August 1964 in Idaho (USA), chief financial officer, professionally residing at 338 Pier Avenue, Hermosa Beach, 90254, California, USA, as A Manager of the Company;

- Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in Gravenhage, business unit director, professionnally residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as B Manager of the Company; and

- Cristina Lara, born on 10 August 1984 in Luxembourg, accountant, professionnaly residing at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as B Manager of the Company.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE VINGT-CINQ JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Diamond Holding Vehicle LLC, avec siège social au 615 South DuPont Highway, Country of Kent, City of Dover, Delaware 19901, Etats-Unis,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 23 janvier 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui sera dénommée Xieon Networks Venture S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Xieon Networks Venture S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille Euros (€ 14.000) divisé en quatorze mille (14.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l' intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l' intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à l'intégralité du capital social de la Société. Les parts sociales émises ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en nature effectué par la partie comparante à la Société, de dix-sept mille (17.000) parts sociales qu'elle détient dans Xieon Networks Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoise par acte du notaire soussigné en date de ce jour, ayant son siège social à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'être immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (l'"Apport en Nature").

L'évaluation de l'Apport en Nature est basé sur des comptes intermédiaires en date du 25 janvier 2013 tels que préparés par le conseil de gérance de Xieon Networks Acquisition S.à r.l. d'un montant de dix-neuf mille, neuf cent cinquante-neuf euros, quatre-vingt-sept centimes (€ 19,959.87), ce qui correspond à la valeur nette de Xieon Networks Acquisition S.à r.l. suite à sa constitution qui a eu lieu plus tôt dans la journée par acte du notaire soussigné.

La partie comparante a confirmé qu'elle estime que l'Apport en Nature et au moins égale à la valeur des parts sociales à émettre par la Société en contrepartie de l'apport.

Une preuve de l'Apport en Nature et du paiement du prix de souscription de dix-neuf mille, neuf cent cinquante-neuf euros, quatre-vingt-sept centimes (€ 19,959.87) par cet Apport en Nature a été donné au notaire soussigné.

Du montant de l'Apport en Nature, un montant de quatorze mille euros (€ 14.000) a été alloué au capital social de la Société, un montant correspondant à 10% du capital social à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement disponible.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Robb Warwick, né le 14 août 1964 dans l'Idaho (USA), directeur financier, avec résidence professionnelle au 338 Pier Avenue, Hermosa Beach, 90254, Californie, EtatsUnis, en tant que gérant de classe A;

- Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, directeur d'unité d'affaires, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

- Cristina Lara, née le 10 août 1984 à Luxembourg, comptable, avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 janvier 2013. Relation: RED/2013/132. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 janvier 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013018369/458.

(130020859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Retondo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.285.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013023123/11.

(130027799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Rewa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.195.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023124/10.

(130028040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Russel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 16.704.

—

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013023127/12.

(130028033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

RWZ Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 44.551.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 2013.
Pour RWZ LUX GMBH
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013023128/12.

(130027690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.697.

—

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Die Luxemburger Niederlassung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA wurde am 6. Dezember 2012 geschlossen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023129/11.

(130027933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.605.

—

Am 21. Januar 2013 hat die alleinige Gesellschafterin beschlossen, dass das Geschäftsführeramt von Herrn Gerald Fassbender mit Ablauf des 31. Januar 2013 endet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023130/10.

(130027932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Immo Cruciani-Felten Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Immo Cruciani-Ferron).

Siège social: L-5823 Fentange, 50, Op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 160.805.

—

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Mara CRUCIANI, gérante de société, née à Dudelange, le 21 août 1961 (No. Matricule 19610821165), demeurant à L-5823 Fentange, 50, ob der Sterz.

2) Madame Patrizia FERRON, gérante de société, née à Luxembourg, le 18 février 1967 (No. Matricule 19670218220), demeurant à L-5670 Altwies, 36, route de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "IMMO CRUCIANI-FERRON" (Matricule 20112416855), avec siège social à L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 160.805;

constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C de 2011, numéro 1.556, page 74.684.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Patrizia FERRON, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Mara CRUCIANI, prédite, ici présente et ce acceptant, CINQUANTE (50) parts sociales lui appartenant dans la société "IMMO CRUCIANI-FERRON Sàrl".

Cette cession de parts a eue lieu moyennant le prix de TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE VIRGULE QUATRE-VINGT-UN EURO (Euro 13.471,81), montant que Madame Patrizia FERRON, reconnaît par la présente avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde suivant chèque bancaire. BCEE n°3541200009.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts l'intitulé de souscription et libération est:

Madame Mara CRUCIANI, prédite,	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville, à L-5823 Fentange, 50, op der Sterz.

Quatrième résolution

Suite au prédit transfert de siège social, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est à lire comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Fentange."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "IMMO CRUCIANI-FELTEN Sàrl".

Sixième résolution

En conséquence du changement de nom de la société, l'article deuxième des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "IMMO CRUCIANI-FELTEN Sàrl".

Septième résolution

L'associée unique accepte la démission de la gérante administrative, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommée gérante Madame Mara CRUCIANI, prédite, qui peut par sa seule signature valablement la société.

Huitième et dernière résolution

L'associée unique décide de faire une refonte des statuts avec le texte suivant:

Art. 1 er . La société prend la dénomination de "IMMO CRUCIANI-FELTEN Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers. La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilière et immobilière, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- Euros) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- Euros) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associée unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associée unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement au montant d'HUIT CENT EUROS (Euro 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cruciani, Ferron, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/54. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 janvier 2013. Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2013018418/104.

(130021168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Sculptor Sparrow Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.972.

—

EXTRAIT

Suite à la cession intervenue le 17 Décembre 2012, MaplesFS (Luxembourg) S.A.. associé existant de la Société a transféré toutes ses 1,250,000 parts sociales de la Société à Sculptor Holdings S.à r.l., une société dont le siège social est situé à 6D, Route de Trêves, L-2633 Senningerberg. Numéro de register B111.786.

Luxembourg, le 17 Décembre 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2013023131/14.

(130027513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sculptor Sparrow Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.972.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé de la Société en date du 21 décembre 2012, la décision suivante:

Election d'un nouveau Gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 21 décembre 2012:

- Monsieur Tony LAENEN, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 Avril 1980, demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 21 Décembre 2012.
Pour la Société

Référence de publication: 2013023132/15.
(130027513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

—

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Me Pia Lavrysen, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of d'Amico International Shipping S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 491 of 30 March 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.790 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 2 October 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2660 of 30 October 2012,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 30 October 2012, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at fourteen million nine hundred ninety-four thousand nine hundred ninety dollars of the United States of America and seventy cents (USD 14,994,990.70), divided into one hundred forty-nine million nine hundred forty-nine thousand nine hundred and seven (149,949,907) shares with no nominal value and fully paid up.

II. That pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company has been fixed at fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with no nominal value.

III. That the Board of Directors, in its meeting of 30 October 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue up to two hundred and nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven (209,929,867) new shares in one or several occasions without cancellation of the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That Mr Marco Fiori, acting in his capacity as special attorney in fact of the Board of Directors according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated 30 October 2012, has resolved, in a decision dated 14 December 2012, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the issued share capital was increased by an amount of eighteen million two hundred and eight thousand two hundred seventy-seven dollars of the United States of America and fifty cents (USD 18,208,277.50) by the issuance of one hundred eighty-two million eighty-two thousand seven hundred seventy-five (182,082,775) new shares together with the payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-five million six hundred and five thousand seven hundred and twelve dollars of the United States of America and forty-one cents (USD 55,605,712.41.-).

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of the date of this deed, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital.** The issued capital of the Company is fixed at thirty-three million two hundred and three thousand two hundred sixty-eight dollars of the United States of America and twenty cents (USD 33,203,268.20) divided into three hundred thirty-two million thirty-two thousand six hundred eighty-two (332,032,682) shares with no nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Pia Lavrysen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de d'Amico International Shipping S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 491 du 30 mars 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.790 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 2 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2660, en date du 30 octobre 2012,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 30 octobre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents (USD 14.994.990,70) représenté par cent quarante-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent sept (149.949.907) actions sans valeur nominale et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) représenté par cinq cents millions (500.000.000) d'actions sans valeur nominale.

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 30 octobre 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre jusqu'à deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) nouvelles actions sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que Monsieur Marco Fiori, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil d'Administration du 30 octobre 2012, a décidé dans une décision en date du 14 décembre 2012, dont une copie restera annexée au présent acte, que le capital social émis était augmenté d'un montant de dix-huit millions deux cent huit mille deux cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 18.208.277,50), par l'émission de cent quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze (182.082.775) nouvelles actions ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq millions six cent cinq mille sept cent douze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante et un cents (USD 55.605.712,41).

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet à la date des présentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis, Capital autorisé.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-trois millions deux cent trois mille deux cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents (USD 33.203.268,20) représenté par trois cent trente-deux millions trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux (332.032.682) actions sans valeur nominale.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Lavrysen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1698. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018434/110.

(130021994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de comme et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023136/10.

(130027953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Skype S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 154.674.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 28 janvier 2013 que PricewaterhouseCoopers a été révoqué de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Skype S.à r.l.

Référence de publication: 2013023141/13.

(130027469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

---

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Pia Lavrysen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney in fact of the Board of Directors of d'Amico International Shipping S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 491 of 30 March 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.790 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 14 December 2012 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 30 October 2012, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at thirty-three million two hundred and three thousand two hundred sixty-eight dollars of the United States of America and twenty cents (USD 33,203,268.20), divided into three hundred thirty-two million thirty-two thousand six hundred eighty-two (332,032,682) shares with no nominal value and fully paid up;

II. That pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company has been fixed at fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with no nominal value;

III. That the Board of Directors, in its meeting of 30 October 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue up to two hundred and nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven (209,929,867) new shares in one or several occasions without cancellation of the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares (the "Board Decision");

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV. That in accordance with the Board Decision, one hundred eighty-two million eighty-two thousand seven hundred seventy-five (182,082,775) new shares were already issued by the Company on 14 December 2012;

V. That Mr Luca Cappotto, acting in his capacity as special attorney in fact of the Board of Directors according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated 30 October 2012, has resolved, in a decision dated 27 December 2012, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the issued share capital was increased by an amount of two million seven hundred eighty-four thousand seven hundred and nine dollars of the United States of America and twenty cents (USD 2,784,709.20) by the issuance of twenty-seven million eight hundred forty-seven thousand ninety-two (27,847,092) new shares together with the payment of a share premium in an aggregate amount of eight million six hundred twenty-five thousand eight hundred fifty-nine dollars of the United States of America and fifty-two cents (USD 8,625,859.52);

VI. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of the date of this deed, paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital.** The issued capital of the Company is fixed at thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred seventy-seven dollars of the United States of America and forty cents (USD 35,987,977.40) divided into three hundred fifty-nine million eight hundred seventy-nine thousand seven hundred seventy-four (359,879,774) shares with no nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Pia Lavrysen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de d'Amico International Shipping S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 491 du 30 mars 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.790 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 30 octobre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-trois millions deux cent trois mille deux cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents (USD 33.203.268,20) représenté par trois cent trente-deux millions trente-deux mille six cent quatre-vingt-deux (332.032.682) actions sans valeur nominale et entièrement libérées,

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) représenté par cinq cents millions (500.000.000) d'actions sans valeur nominale,

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 30 octobre 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre jusqu'à deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) nouvelles actions, en une ou plusieurs tranches, sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions (la «Décision du Conseil»),

IV. Que cent quatre-vingt-deux millions quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze (182.082.775) nouvelles actions ont déjà été émises par la Société le 14 décembre 2012 conformément à la Décision du Conseil,

V. Que Monsieur Luca Cappotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil d'Administration du 30 octobre 2012, a décidé dans une décision en date du 27 décembre 2012, dont une copie restera annexée au présent acte, que le capital social

émis était augmenté d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cent neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt cents (USD 2.784.709,20), par l'émission de vingt-sept millions huit cent quarante-sept mille quatre-vingt-douze (27.847.092) nouvelles actions ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions six cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 8.625.859,52),

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet à la date des présentes, le 1 er alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis, Capital autorisé.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents (USD 35.987.977,40) représenté par trois cent cinquante-neuf millions huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quatorze (359.879.774) actions sans valeur nominale.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Lavrysen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2012, REM/2012/1765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018435/114.

(130021994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Sol Melia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, Park Dräi Eechelen.

R.C.S. Luxembourg B 144.450.

—

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023143/10.

(130027432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Strategic Credit Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.539.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023144/10.

(130028022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

A-Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.737.

—

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "A-Style S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

incorporated by deed of the undersigned notary dated 1 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2279 of 13 September 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.737 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. by Mr Nunzio Scarpa, consultant, residing in Lugano (Switzerland), in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Karen Bavdaz, employee, residing in Mamer (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elected as scrutineer Mrs Audrey Scarpa, employee, residing in Mamer (Grand Duchy of Luxembourg).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To increase the capital of the Company by an amount of one thousand euros (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) to an amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000).

2 To issue one thousand (1,000) new ordinary shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3 To accept the subscription of the one thousand (1,000) new ordinary shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), by the existing shareholders of the Company, and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash together with a share premium in an aggregate amount of one hundred fifty-three thousand two hundred ninety-five euro (EUR 153,295) and to allocate these newly issued shares to the existing shareholders in consideration for their respective contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of this agenda.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to an amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one thousand (1,000) new ordinary shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Third resolution
Subscription

1. There now appeared Mr Nunzio Scarpa, prenamed, acting in his own name.

The person appearing declared to subscribe in his own name for three hundred forty (340) new ordinary shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares together with a share premium in an aggregate amount of fifty-two thousand one hundred twenty euro (EUR 52,120) by a contribution in cash.

2. There now appeared Mr Nunzio Scarpa, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Marco Bruns, residing in Milan (Italy), by virtue of a proxy under private seal given on 17 December 2012.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Marco Bruns for six hundred sixty (660) new ordinary shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares together with a share premium in an aggregate amount of one hundred one thousand one hundred seventy-five euros (EUR 101,175) by a contribution in cash.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The person appearing declared, and the general meeting of shareholders recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred fifty-four thousand two hundred ninety-five euros (EUR 154,295.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the newly issued shares in accordance with the above subscriptions.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of association, which will from now on be read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) divided into thirty-two thousand (32,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no further business, the meeting is closed at 10.15 a.m..

Whereof, the present deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «A-Style S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 1 er août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2279 du 13 septembre 2012 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.737 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Nunzio Scarpa, consultant, demeurant à Lugano (Suisse).

Le président désigne comme secrétaire Madame Karen Bavdaz, employée, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée générale extraordinaire désigne comme scrutateur Madame Audrey Scarpa, employée, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

2 Émission de mille (1.000) nouvelles actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

3 Acceptation de la souscription des mille (1.000) nouvelles actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR1,-) par les actionnaires existants de la Société et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions par un apport en numéraire avec une prime d'émission d'un montant de cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 153.295,-) et attribution des nouvelles actions aux actionnaires en contrepartie de leurs apports en numéraire et reconnaissance de l'effectivité de l'augmentation de capital.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 3.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) Que les procurations des mandataires des actionnaires après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a adopté, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre mille (1.000) nouvelles actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Troisième résolution
Souscription

1. Est ensuite intervenu Monsieur Nunzio Scarpa, précité, agissant pour son propre compte.

Lequel comparant a déclaré souscrire pour son propre compte, trois cent quarante (340) nouvelles actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-deux mille cent vingt euros (EUR 52.120,-) par un apport en numéraire.

2. Est ensuite intervenu Monsieur Nunzio Scarpa, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Marco Bruns, demeurant à Milan (Italie), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2012, qui restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Marco Bruns six cent soixante (660) nouvelles actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant total de cent un mille cent soixante-quinze euros (EUR 101.175,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'assemblée générale extraordinaire a reconnu que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en numéraire et que la somme de cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 154.295,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les nouvelles actions ordinaires comme souscrit ci-avant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le 1 er alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux mille (32.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Scarpa, K. Bavdaz, A. Scarpa, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012. REM/2012/1710. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018439/173.

(130022371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Sagis Gallica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.856.

—

Rectificatif concernant le dépôt n°L120150779 du 30/08/2012

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 decembre 2011:

1. la nomination de l'administrateur:

- Francis Richard Roland ROWE, avec adresse à Campagne l'Abbe, 83111 Ampus France a été acceptée avec effet au 1 er juillet 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016;

1. la nomination du délégué à la gestion journalière:

- Francis Richard Roland ROWE, avec adresse à Campagne l'Abbe, 83111 Ampus France a été acceptée avec effet au 1 er juillet 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013023149/18.

(130027781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

—

Extrait des décisions de l'assemblée générale

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue en date du 7 juin 2012 à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

- de confirmer et renouveler le mandat d'administrateur de Mr. Ramesh Dungarmal Tainwala, né le 8 septembre 1959 à Ranchi, Jharkhand (Inde) ayant son adresse professionnelle au The Shimmer, Presidency Co-op Scty, Flat n° 4 - 5, Plot 9, NS Rd 8 Juhu, JVPD Scheme, Vile Parle (W), Mumbai 400049 (Inde) pour une durée de 3 ans;

- de confirmer et renouveler le mandat d'administrateur de Mr. Keith Hamill, né le 7 décembre 1952 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 88 Wood Street, Londres EC2V 7QR (Royaume-Uni) pour une durée de 3 ans; et

- de confirmer et renouveler le mandat d'administrateur de Mr. Miguel Ko Kai Kwun, né le 25 janvier 1953 en Chine, ayant son adresse professionnelle au 2F, Rose Court, 117 Wong Nai Ching Road, Happy Valley, Hong Kong, (Chine) pour une durée de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013023151/23.

(130027872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

AAAA (Agence Andersen & Associés) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 16-18, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 174.878.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre janvier;

Par-devant Maître Joëlle Schwachtgen, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Monsieur François Jean Sébastien ROSER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3442 Dudelange, 25 rue des Champs,

2. Monsieur Pierre-Marie ROSER, administrateur de sociétés, demeurant à L-1724 Luxembourg, 25 boulevard Prince Henri,

3. Monsieur Nicolas ROSER, administrateur de sociétés, demeurant à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1 er . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «AAAA (Agence Andersen & Associés) S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer tant en son nom propre que pour compte de tiers, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à:

- la promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous autres droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers;

- la prestation de services liés à l'entretien ou à la rénovation de biens immobiliers ou d'espaces verts;

- la prestation de services liés à la gestion de commande, la livraison et à l'installation de matériels ou produits de tout type;

- la création et la commercialisation d'objets d'art et de design;

- le développement et la commercialisation de produits liés au secteur des médias.

En outre, la société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à le favoriser et à le développer.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, l'acquisition de biens meubles et immeubles, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (31.200-EUR) représenté par trois cents douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de décès de l'un des actionnaires constituant, l'actionnaire restant possède un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 12. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs comprenant au moins celle d'un administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de juin au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 17. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les comparants prénommés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Monsieur François Jean Sébastien ROSER, prénommé,	104
2) Monsieur Pierre-Marie ROSER, prénommé,	104
3) Monsieur Nicolas ROSER, prénommé,	104
Total:	312

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (31.200 Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 27 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quarante euros (1040.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

Monsieur François Jean Sébastien ROSER, prénommé.

Monsieur Pierre-Marie ROSER, prénommé.

Monsieur Nicolas ROSER, prénommé.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Audrey BELAT ROSER, résidant à L-1724 Luxembourg, 25, Boulevard Prince Henri.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

4. Le siège social est fixé au 16-18, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg

Réunion du conseil d'administration

Ensuite, les administrateurs se sont ensuite réunis en conseil d'administration et ont pris les décisions suivantes:

Sont nommés administrateur-délégué de la société:

Monsieur François Jean Sébastien ROSER, prénommé.

Monsieur Pierre-Marie ROSER, prénommé.

Monsieur Nicolas ROSER, prénommé.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en 2019.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROSER, P.-M. ROSER, N. ROSER, J. SCHWACHTGEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 janvier 2013. Relation: LAC/2013/908. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013018456/177.

(130022243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Scatec Dinesen Partnership - SDP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.088.

—

Par résolutions prises en date du 29 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de Catégorie C, avec effet au 21 juin 2012 et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Sandra Ansay, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de Catégorie C, avec effet au 21 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013023156/15.

(130027587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Secur Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.961.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65901 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023161/10.

(130027542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Ysope S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.533.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze.

Le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YSOPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 164533

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 3126 du 20 décembre 2011,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 août 2011, publié au Mémorial C numéro 3 du 02 janvier 2012.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que 32.758 (trente-deux mille sept cent cinquante huit) actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale et de 9.642 actions (neuf mille six cent quarante deux) actions préférentielles de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE MILLIONS D'EUROS (€ 40.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société FIDEWA-CLAR, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

1) Rapport du Commissaire-vérificateur,

2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,

3) Clôture de la liquidation,

4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société FIDEWA-CLAR, préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme YSOPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une periode de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: EAC/2013/445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018373/69.

(130021237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 200,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.274.

—

EXTRAIT

Les associés de la Société ont unanimement décidé, par acte sous seing-privé en date du 24 octobre 2012, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains) afin de le porter à un montant de 200 USD (deux cents Dollars américains) par l'émission de (i) 99 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de commanditaires d'une valeur de 1 USD (un Dollar américain) chacune, lesquelles ont été intégralement souscrites par AFCO C.V., une société en commandite organisée et constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Herikerberberg 238, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam, Zuidoost, Pays-Bas ("AFCO C.V.") et (ii) 1 (une) nouvelle part sociale de commandité d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain, laquelle a été souscrite par Applied Materials 1 LLC, une société à responsabilité limité constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5150076 ("Applied LLC").

Par conséquent, le capital social de la Société se compose au 24 octobre 2012 comme suit:

- AFCO: 198 (cent-quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de commanditaire; et

- Applied LLC: 2 (deux) parts sociales de commandité.

Les associés de la Société ont unanimement décidé, par acte sous seing-privé en date du 26 octobre 2012, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains) afin de le porter à un montant de 300 USD (deux cents Dollars américains) par l'émission de (i) 99 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de commanditaires d'une valeur de 1 USD (un Dollar américain) chacune, lesquelles ont été intégralement souscrites par AFCO C.V. et (ii) 1 (une) nouvelle part sociale de commandité d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain, laquelle a été souscrite par Applied LLC.

Par conséquent, le capital social de la Société se compose au 26 octobre 2012 comme suit:

- AFCO: 297 (deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de commanditaire; et

- Applied LLC: 3 (trois) parts sociales de commandité.

Les associés de la Société ont accepté, en date du 11 janvier 2013, la démission de M. Roelof Cornelis Veldhuizen de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2013.

Par résolution des associés de la Société prise en date du 31 janvier 2013, il a été décidé de nommer Mme. Maria Elisabeth Vermeulen, née le 9 novembre 1968 à Gouda, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle sise à Spicalaan 57, 2132 Hoofddorp, Pays-Bas.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Richard Warren Klieman; et

- Mme. Maria Elisabeth Vermeulen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013018403/43.

(130021857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 200,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.275.

—

EXTRAIT

Les associés de la Société ont unanimement décidé, par acte sous seing-privé en date du 24 octobre 2012, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent Dollars américains) afin de le porter à un montant de 200 USD (deux cents Dollars américains) par l'émission de (i) 99 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de commanditaires d'une valeur de 1 USD (un Dollar américain) chacune, lesquelles ont été intégralement souscrites par Varian Semiconductor Equipment Associates, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2990223 ("VSEA") et (ii) 1 (une) nouvelle part sociale de commandité d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain, laquelle a été souscrite par Applied Materials 2 LLC, une société à responsabilité limité constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5150080 ("Applied LLC").

Par conséquent, le capital social de la Société se compose au 24 octobre 2012 comme suit:

- VSEA: 198 (cent-quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de commanditaire; et

- Applied LLC: 2 (deux) parts sociales de commandité.

Les associés de la Société ont accepté, en date du 11 janvier 2013, la démission de M. Roelof Cornelis Veldhuizen de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2013.

Par résolution des associés de la Société prise en date du 31 janvier 2013, il a été décidé de nommer Mme. Maria Elisabeth Vermeulen, née le 9 novembre 1968 à Gouda, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle sise à Spicalaan 57, 2132 Hoofddorp, Pays-Bas.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Richard Warren Klieman; et

- Mme. Maria Elisabeth Vermeulen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013018404/36.

(130021867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

AGO Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 161, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 174.865.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Dzemal AGOVIC, né le 3 mai 1964 à Orahovo/Ivangrad (Berane), demeurant à L-8041 Bertrange, 161 rue des Romains.

2) Madame Irma AGOVIC, née le 28 février 1988 à Bijelo Polje (Montenegro), demeurant à L-8041 Bertrange, 161 rue des Romains.

Madame Irma AGOVIC est représentée par Monsieur Dzemal AGOVIC, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport national et international par route de marchandises et de voyageurs, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La société prend la dénomination de «AGO Trans Sàrl», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Dzemal AGOVIC, né le 3 mai 1964 à Orahovo/Ivangrad (Berane), demeurant à L-8041 Bertrange, 161 rue des Romains	70 parts
2) Madame Irma AGOVIC, née le 28 février 1988 à Bijelo Polje (Montenegro), demeurant à L-8041 Bertrange, 161 rue des Romains	30 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:

2. Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Irma AGOVIC, née le 28 février 1988 à Bijelo Polje (Montenegro), demeurant à L-8041 Bertrange, 161 rue des Romains.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Dzemal AGOVIC, né le 3 mai 1964 à Orahovo/Ivangrad (Berane), demeurant à L-8041 Bertrange, 161 rue des Romains.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8041 Bertrange, 161 rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée. Ainsi, il y aura lui notamment de se conformer aux légalisations existant en la matière de transport.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. AGOVIC, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1383. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013018462/116.

(130021985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 200,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.297.

—

EXTRAIT

Les associés de la Société ont unanimement décidé, par actes sous seing-privé en date du 26 octobre 2012, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) afin de le porter à un montant de 200 USD (deux cents Dollars américains) par l'émission (i) de 1 (une) nouvelle part sociale de commanditaire d'une valeur de 1 USD (un Dollar américain) souscrite par Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.275 et (ii) de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire d'une valeur de 1 USD (un Dollar américain) souscrites par Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.274.

Par conséquent, le capital social de la Société se compose au 26 octobre 2012 comme suit:

- Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S.: 100 (cent) parts sociales de commanditaire; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S.: 1 (une) part sociale de commandité et 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire.

Les associés de la Société ont accepté, en date du 11 janvier 2013, la démission de M. Roelof Cornelis Veldhuizen de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2013.

Par résolution des associés de la Société prise en date du 31 janvier 2013, il a été décidé de nommer Mme Maria Elisabeth Vermeulen, née le 9 novembre 1968 à Gouda, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle sise à Spicalaan 57, 2132 Hoofddorp, Pays-Bas.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Richard Warren Klieman; et
- Mme Maria Elisabeth Vermeulen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013018405/35.
(130021873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

BRE/Europe 6Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.012.

—

EXTRAIT

Transfert de parts

A. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 25 janvier 2013, que Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII L.P., associé de la Société détenant 28 parts sociales de classe Z, a transféré 2 de ses parts sociales de classe Z aux sociétés suivantes:

1. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.7 L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16900870.

2. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.8 L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16964272.

B. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 janvier 2013, que les associés de la Société:

1. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.1 L.P., (6 parts sociales de classe Z);
2. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.2 L.P., (5 parts sociales de classe Z);
3. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.3 L.P. (12 parts sociales de classe Z);
4. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.4 L.P., (3 parts sociales de classe Z); et
5. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.6 L.P., (3 parts sociales de classe Z);

ont transféré 7 parts sociales de classe Z qu'ils détenaient dans la Société à la société Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325078.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII L.P	26 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.1 L.P.	4 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.2 L.P.	4 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.3 L.P.	10 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.4 L.P.	2 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.5 L.P.	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.6 L.P.	2 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.7 L.P.	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.8 L.P.	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F L.P.	46 parts sociales de classe Z
Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P.	1 part sociale de classe Z

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII L.P.	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII ESC L.P.	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Partners Europe III L.P.	396 parts sociales de classe Z
Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P.	2 parts sociales de classe Z
Blackstone Real Estate Holdings Europe III L.P.	1 part sociale de classe Z
Blackstone Real Estate Holdings Europe III-ESC L.P.	1 part sociale de classe Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

BRE/Europe 6Q S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013018408/50.
(130021670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 43.009.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SI S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013023166/11.
(130028079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Siavpar, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 144.997.

—

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013023167/11.
(130027606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sepagest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.028.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de constitution de société du 4 avril 2007 que Madame Adelina PAZZAGLIA demeurant à 13A, rue du Soleil L-7336 Steinsel a apporté en nature ses 24 parts sociales qu'elle détenait dans la société SEPAGEST S.à r.l. à sa société JEGO S.à r.l. ayant son siège social à 13A, rue du Soleil L-7336 STEINSEL inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B127 343.

Après ledit apport en nature, la répartition des parts sociales de la société SEPAGEST S.à r.l. se présente de la manière suivante:

OL, 3 SA	26 parts sociales
PARTHI SA	26 parts sociales
JEGO S.à r.l.	24 parts sociales
SEBASTIANI Thierry	24 parts sociales

L'adresse privée actuelle de l'associé et du gérant technique Monsieur Thierry SEBASTIANI est à 27, rue Principale L-7470 SAEUL.

L'adresse privée actuelle de la gérante administrative Madame Adelina PAZZAGLIA est à 13A, rue du Soleil L-7336 STEINSEL.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Strassen, le 13 février 2013.

Pour SEPAGEST S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013023163/25.

(130027904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SIIF ENR S.A, Société Anonyme,

(anc. SIIF ENR S.àr.l.).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023169/12.

(130027737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.025,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.213.

—

In the year two thousand and twelve on the thirty-first day of December

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company registry under number B 134.212,

here represented by Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented and acting in the capacities as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 134.213, incorporated by deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 5 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 January 2008 under number 56, page 2642 (the "Company");

- that the articles of association of the Company have been amended for the last time on 16 November 2007, by a deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 January 2008 under number 81, page 3871;

- that the agenda of the shareholders' meeting is the following:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25), by the issuance of One (1) new share with a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares, together with share premium for an amount of Two Million Nine Hundred Forty-Nine Thousand Nine Hundred and Seventy-Five Euro (EUR 2,949,975);

b) Subscription and full payment at nominal value, together with share premium, of the newly issued share by contribution in kind by the current sole shareholder;

c) Subsequent amendment of Article 6.1 of the articles of association;

d) Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder DECIDES to increase the subscribed capital by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25) to bring it from its present amount of One Hundred and Forty Thousand Euro (EUR 140,000) to One Hundred and Forty

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Thousand and Twenty-Five Euro (EUR 140,025) by the issuance of One (1) new share (part sociale) having a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales), together with share premium for an amount of Two Million Nine Hundred Forty-Nine Thousand Nine Hundred and Seventy-Five Euro (EUR 2,949,975), and to accept the subscription and full payment at nominal value, together with share premium of the newly issued share by the following subscribers and through the following contributions, in the following amounts and proportions:

Subscription - Payment

THEREUPON,

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for One (1) new share (part sociale) with a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25) and to pay it fully up at nominal value, together with share premium of an amount of Two Million Nine Hundred Forty-Nine Thousand Nine Hundred and Seventy-Five Euro (EUR 2,949,975), by contribution in kind of a receivable held by Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., having a value of at least Two Million Nine Hundred Fifty Thousand Euro (EUR 2,950,000).

This contribution is being made for a value of Two Million Nine Hundred Fifty Thousand Euro (EUR 2,950,000), Twenty-Five Euros (EUR 25) being affected to the share capital of the Company and Two Million Nine Hundred Forty-Nine Thousand Nine Hundred and Seventy-Five Euro (EUR 2,949,975) to the share premium account of the Company.

The ownership and value of the receivable contributed in kind has been confirmed to the undersigned notary through a valuation report executed by a director and authorized signatory of Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l dated 29 December 2012. Such report, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at 140,025.- EUR (one hundred forty thousand and twenty-five Euro) represented by 5,601 (five thousand six hundred and one) shares (parts sociales) of 25. - EURO (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3.300,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous la loi luxembourgeoise ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.212,

ici représentées par Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté et agissant en qualité comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.213, constituée suivant acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 janvier 2008 sous le numéro 56, page 2642 (la «Société»);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Que les statuts de la Société ont été modifiés selon l'acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 janvier 2008 sous le numéro 81, page 3871;

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Vingt-Cinq Euros (EUR 25), par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Deux Millions Neuf Cent Quarante-Neuf Mille Neuf Cent Soixante-Quinze Euros (EUR 2,949,975);

b) Souscription et payement intégral, à la valeur nominale, ensemble avec la prime d'émission, de la nouvelle part sociale émise, par contribution en nature par l'associé unique actuel;

c) Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts;

d) Divers.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de Vingt-Cinq Euros (EUR 25) pour porter son montant actuel de Cent Quarante Mille Euros (EUR 140.000) à Cent Quarante Mille Vingt-Cinq Euros (EUR 140.025) par l'émission d'une (1) parts sociale nouvelle d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Deux Millions Neuf Cent Quarante-Neuf Mille Neuf Cent Soixante-Quinze Euros (EUR 2,949,975), et d'accepter la souscription et libération entière à la valeur nominale des nouvelles parts sociales, ensemble avec la prime d'émission, par les souscripteurs suivants et moyennant les apports suivants, s'élevant aux montants et dans les proportions suivantes:

Souscription - Libération

SUR CE,

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., précitée, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25) et de la libérer entièrement à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de Deux Millions Neuf Cent Quarante-Neuf Mille Neuf Cent Soixante-Quinze (EUR 2,949,975), moyennant un apport en nature d'une créance détenue par Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l, ayant une valeur d'au moins Deux Millions Neuf Cent Cinquante Mille (EUR 2,950,000).

La propriété et la valeur de la créance apportée a été confirmée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation signé par un gérant et signataire autorisé de Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l. Ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à cent quarante mille vingt-cinq (EUR 140.025) représenté par cinq mille six cent une (5.601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes et intervenantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antonescu, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018583/147.

(130022053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

SMGS2, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.557.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65907 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023173/10.

(130027840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sound and Video Supply S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 21.297.

—

Les comptes annuels de la clôture de la liquidation volontaire au 24.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013023184/12.

(130027970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sovefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.047.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.
Pour: SOVEFRA S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013023187/15.

(130027836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Standing Rock S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.070.

—

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 FEV. 2013.
Pour: STANDING ROCK S.A. SPF
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013023193/15.

(130027725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck